

**ARRETE MUNICIPAL n° A20240318-118**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze  
République Française

	<b>Service</b>	Etat civil
	<b>Type</b>	Délégation de fonction et de signature
<b>Matière</b>	5.4	Institutions et vie politique – délégation de fonction
	5.5	Institutions et vie politique – délégation de signature
<b>Objet</b>	<b>Délégation de fonction d'officier d'état civil et de signature à un agent communal</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Madame Carine FARGES</b>	

**Le Maire d'Ussel,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2122-8 et R2122-10 ;
- Vu la Délibération n° DL20200705-001 du Conseil Municipal, en date du 5 juillet 2020, constatant l'élection de Monsieur Christophe ARFEUILLERE au poste de Maire de la Commune d'Ussel ;
- Vu le Procès-Verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Christophe ARFEUILLERE en qualité de Maire, en date du 5 juillet 2020 ;

- Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du service de l'état civil ;

**Arrête,**

**Article 1 :** Madame Carine FARGES née le 9 mars 1976 à TULLE (Corrèze), Adjoint Technique Territorial titulaire, est déléguée sous mon contrôle et ma responsabilité, à l'effet d'exercer toutes les fonctions qui me sont dévolues en tant qu'Officier de l'état civil, à l'exception de celles prévues à l'article 75 du code civil.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à Madame Carine FARGES, Adjoint Technique Territorial, pour légaliser les signatures d'administrés, certifier conforme les documents présentés à cet effet et remettre les attestations de recensement militaire.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'Ussel est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame le Procureur de la République, Monsieur le Préfet de la Corrèze et à l'intéressée pour lui servir de titre.

**Fait à Ussel, le 18 mars 2024**

**Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze,**



**Christophe ARFEUILLÈRE**

**L'agent territorial**

**Carine FARGES**